



COMMUNE DE
Conthey
VALAIS • SUISSE

Personne de contact :

Laure Heger - Tél. direct 027 345 56 02
laure.heger@conthey.ch

Réponse au postulat de Emilie Dessimoz, Bahira Sidani-Awada et Gloria Giberti-Udry – Les Verts et PS

Pour une stratégie communale de stationnement vélo

1. Préambule

La promotion du vélo comme mode de transport quotidien représente un levier fort pour améliorer la qualité de vie, réduire les émissions de CO₂ et fluidifier la mobilité au sein de notre commune. Toutefois, son développement passe inévitablement par des infrastructures adaptées, sécurisées et accessibles, notamment en matière de stationnement. La commune de Conthey, consciente de ces enjeux, s'est engagée dans une réflexion globale sur le sujet.

2. Démarches entreprises en amont du postulat

Avant même le dépôt du postulat, plusieurs actions concrètes ont été engagées :

- Mise à disposition de places de stationnement vélo dans des lieux stratégiques (écoles, bâtiments publics, arrêts de transports publics, particulièrement la gare de Châteauneuf-Conthey)
- Intégration de la thématique dans la révision du Règlement des constructions et des zones (RCCZ) et du Plan d'affectation des zones (PAZ).
- Collaboration avec le Service de la mobilité et les acteurs de l'agglomération Valais central pour une planification coordonnée, avec la mise à disposition des vélos PubliBike.

3. Analyse des besoins

Un recensement actualisé des équipements existants est en cours afin de vérifier que chaque bâtiment public et lieu d'intérêt sont bien équipés en stationnement vélo. Cette analyse porte à la fois sur la quantité (nombre de places) et la qualité des installations (sécurité, protection contre les intempéries, accessibilité).

Par ailleurs, la révision du RCCZ permettra de formaliser des exigences claires pour les nouvelles constructions en matière de stationnement vélo, en s'inspirant notamment des normes VSS.

4. Propositions de l'Administration

CHANCELLERIE

Route de Savoie 54
CH-1975 St-Séverin

T +41 (0)27 345 56 01

secretaire.municipal@conthey.ch
www.conthey.ch



Nous remercions les signataires du postulat pour leur démarche visant à promouvoir une mobilité douce et durable dans notre commune. La thématique du stationnement vélo est effectivement essentielle pour encourager l'usage de ce mode de transport, en particulier dans un contexte régional en pleine évolution.

Nous souhaitons tout d'abord souligner que la commune met déjà à disposition des places de stationnement vélo dans plusieurs lieux publics, notamment à proximité des écoles, où une attention particulière est portée à l'accessibilité et à la sécurité pour les usagers les plus jeunes, à proximité des bâtiments publics accueillant des visiteurs (Maison de commune, bibliothèques, etc.) ou encore à proximité des arrêts des transports publics principaux (Plan-Conthey, gare de Châteauneuf-Conthey). Un recensement actualisé est prévu pour s'assurer que l'ensemble des lieux et bâtiments publics disposent bien d'infrastructures adaptées, en termes de nombre, mais également en termes de types d'aménagement (stationnement courte durée, stationnement couvert, arceaux, etc.).

Concernant le domaine privé, la révision en cours du **Règlement des constructions et des zones (RCCZ)** et du **Plan d'affectation des zones (PAZ)** va intégrer la thématique du stationnement vélo, absente dans le RCCZ en vigueur. Au même titre que le stationnement des voitures, les nouvelles constructions et affectations devront prévoir suffisamment de places de stationnement vélo, adaptées et sécurisées.

Cette démarche vise à mieux encadrer, à long terme, l'implantation de stationnements pour les nouvelles constructions (logements et activités), mais également pour les équipements publics, en s'appuyant notamment sur les normes VSS recommandées.

Ces mesures concrètes pour favoriser le stationnement dans le RCCZ contribueront non seulement à atteindre les objectifs cantonaux en la matière, mais répondront également à une demande croissante de la population pour des infrastructures sécurisées et accessibles.

5. Conclusion

Dans ce contexte, étant donné les outils déjà en cours d'élaboration, **aucune action réglementaire ou directive spécifique supplémentaire n'est envisagée à ce stade**. Toutefois, les réflexions en lien avec le développement des infrastructures cyclables resteront suivies attentivement dans les projets d'aménagement futurs, en concertation avec les services techniques et les acteurs concernés, notamment le Service de la Mobilité et l'agglomération Valais central.

Adopté en séance du Conseil municipal, le 29 janvier 2026

Christophe Germanier
Président



Laure Heger
Secrétaire municipale

